

Politique en matière d'environnement

1. Introduction

Le Conseil d'administration d'Escal'pades (ci-après "le Club") a la responsabilité de promouvoir la pratique de la randonnée, de l'escalade et de l'alpinisme. La présente Politique a pour ambition de cadrer ces activités en matière de respect de l'environnement. Elle s'impose donc aux **moniteurs** qui proposent ces activités, et aux **membres** qui participent à ces activités ou à des rassemblements organisés par le Club. Les membres sont fortement encouragés à en prendre connaissance et à s'en inspirer dans leur vie sportive, fut-elle extérieure au Club. Cette politique est évolutive: elle est donc amenée à s'adapter à l'évolution des situations et des contraintes.

2. Périmètre de la politique

La Politique en matière d'environnement s'applique à toutes les activités suivantes:

- Compétitions sportives organisées par le Club ou auxquelles participent des membres du Club
- Activités proposées par des moniteurs brevetés, mises à l'agenda du Club
- Stages proposés par le Club (activités orientées sur la formation et dispensées par des moniteurs du Club à des stagiaires faisant partie ou non du Club)
- Formations suivies par des moniteurs ou aspirants moniteurs, membres du Club
- Toute activité à caractère social du Club (souper du Club, Fun4Masters, rassemblement...)

3. Alimentation & déchets

Prenant en compte l'impact de la production des aliments sur la santé humaine, sur le réchauffement climatique, sur les agriculteurs et professionnels de l'alimentation, les mesures suivantes s'imposent:

3.1. Utiliser l'eau et les savons à bon escient

Tant que c'est possible, boire de l'eau et utiliser une gourde plutôt que des bouteilles en plastique jetables. L'eau "grise" est un déchet issu de nos habitudes en matière d'hygiène corporelle. Privilégier l'utilisation de savons et shampoings solides, éviter les contenants en plastique jetables (par exemple savons-douches liquides ou shampoings liquides).

3.2. Choisir ses aliments

Tant que c'est possible, le moniteur s'efforce de choisir des aliments sains, de facture locale et respectueux de l'environnement. L'achat en vrac, en quantité raisonnable pour limiter le gaspillage, est souvent possible dans ce type de consommation: il est vivement conseillé.

3.3. Modérer sa consommation de viande

La production de viande est l'une des sources les plus importantes de gaz à effet de serre. Or, elle n'est pas nécessaire à la réalisation de nos activités. Il convient donc d'en modérer la consommation.

4. Comportement

Le comportement des moniteurs, en milieu naturel, doit être exemplaire. Ses conseils doivent également guider les participants, entre autres sur les sujets suivants:

- le respect des populations locales, des riverains, des règlements temporaires en vigueur sur les sites fréquentés (période de reproduction des oiseaux sur certaines falaises - par exemple Grand-Duc d'Europe, Faucon pèlerin...).
- les toilettes (choisir judicieusement l'endroit et limiter l'impact des matières fécales et du papier sur l'environnement...).
- les déchets (ne rien abandonner en refuge, dans la nature, sur site - sauf si une infrastructure particulière a été prévue par le gestionnaire).
- le cadrage du bivouac (choix du lieu, respect de l'environnement...),
- le respect de la faune et de la flore en toutes circonstances,
- le respect de la réglementation locale (notamment dans les réserves naturelles),
- le respect des autres usagers du site (limiter les sonneries de GSM, privilégier la courtoisie et une pratique silencieuse).

5. Matériel

Le matériel, dans nos activités, est souvent source de sécurité. En tout premier lieu, il convient donc de s'assurer de sa qualité et de sa conformité. Au-delà, il convient de mutualiser l'achat, de favoriser son échange (prêt, utilisation en cordée, bourse d'échange...). Quand c'est possible, il convient de privilégier l'achat de matériel dont la production et la vente respectent les normes environnementales ou sociales.

6. Mobilité

6.1. Limitation géographique

Les activités du Club se limitent à une zone géographique correspondant à la carte proposée ci-dessous (figure 1), en faisant l'hypothèse de l'usage d'une voiture moyenne occupée par quatre personnes. Évidemment, cette zone peut être plus étendue - ou restreinte - en fonction du choix de mobilité.

6.2. Usage de l'avion

Les activités du Club ne peuvent en aucun cas imposer l'usage de l'avion.



Figure 1 - zone privilégiée pour les activités du Club

6.3. Divers

Il convient d'encourager les modes de transport communautaires, ce qui comprend la location de véhicules de grande capacité, l'usage des transports en commun comme le train ou le bus.

Quand cela est possible, il convient de proposer des modes de mobilités doux (vélo, marche à pieds...).

7. Gestion et administration du Club

7.1. En matière de sobriété numérique

Dans ces communications et dans ses publications numériques, le Club s'efforcera d'éviter la pollution numérique. Cela concerne notamment la taille des documents mis à disposition du public, l'utilisation de liens plutôt que de pièces attachées...

7.2. En matière de déplacements

Les personnes chargées de la gestion du Club ou de ses activités s'engagent à minimiser leurs déplacements lorsque ces derniers n'apportent aucune valeur ou provoquent des émissions de gaz à effet de serre qui

pourraient être évitées. Les activités organisées par la fédération (conseils d'administration, assemblée générale, rassemblement des clubs...) sont comprises dans le périmètre de la présente mesure.

7.3. En matières diverses

Le Club s'engage à identifier autant que possible les matières sujettes à amélioration, à les consigner dans un registre, et à définir les actions concrètes qui en découlent (utilisation du papier, achats de matériel...).

8. Communication et sensibilisation

Le Club définit dans un document séparé les outils utiles pour calculer le bilan carbone d'une activité, notamment en matière de mobilité. Une page spéciale du site web exposera ces différents outils et leur usage.

Le Club s'efforce de sensibiliser les parties prenantes au respect de la présente Politique. Ces dernières comprennent entre autres la fédération (le Club Alpin Belge), la commission des sports de la ville d'Arlon, les autres clubs de la fédération, les associations partenaires et les membres.

Inversement, le Club s'efforce d'identifier des éléments d'amélioration à la présente Politique auprès de ses parties prenantes, et de l'améliorer en conséquence.

Le Club définit en Assemblée générale un **montant minimal** par participant à un stage à l'étranger, qui a pour objectif de compenser au mieux les divers dommages à l'environnement. Ce montant peut être augmenté volontairement. Chaque année, le Conseil d'administration concevra un appel à projets pour utiliser ce budget de la meilleure façon.

- Cette Politique est un élément clé de l'identité d'Escal'pades.
- Le montant minimal par participant et par activité à l'étranger est fixé à 10€ pour 2022.
- Version 1.0 approuvée par l'Assemblée générale du 4 juin 2022.

